

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de M^{me} et M. Mathias Buschbeck et Marie-Pierre Theubet: «Vélos épaves: jusqu'à quand la situation va-t-elle se dégrader?»

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la réponse donnée à la question QE-390 «Les épaves de bicyclettes abandonnées sont-elles encore recyclées?», le Conseil administratif se félicite de la procédure d'évacuation des «vélos épaves». Pourtant, la réalité sur le terrain est bien moins rose; le nombre d'épaves qui utilisent indument les places prévues pour les vélos augmentent chaque mois. Cette situation est regrettable pour de nombreuses raisons, qui avaient d'ailleurs été mises en évidence lors de l'étude de la motion M-387 «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public». La plus évidente est l'absence de places en suffisance pour les vélos, augmentant d'autant la pression sur le reste du domaine public. La raison de cette situation est d'ailleurs relevée dans la réponse du Conseil administratif: la disparition de la vignette rend plus compliquée l'identification des épaves. Néanmoins, cela ne saurait être une raison suffisante pour laisser la situation se dégrader.

Malgré la disparition de la vignette, que compte faire le Conseil administratif pour que les vélos épaves soient correctement évacués du domaine public?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question part du constat que le nombre d'épaves stationnées sur les places prévues pour les vélos augmente chaque mois.

Ce phénomène est considéré comme étant en augmentation, notamment en raison du fait que les agents de la police municipale (APM) peinent parfois à définir si le vélo contrôlé constitue une épave ou non.

Il est vrai que, dans le passé, la vignette apposée sur les vélos représentait un indice. Tel n'est plus le cas depuis l'abrogation de cette vignette.

S'agissant d'expliquer ce que compte faire le Conseil administratif pour remédier à cette situation, il convient de rappeler que, de pratique constante, la Ville de Genève favorise l'utilisation des deux-roues, et plus particulièrement des vélos. L'augmentation de ce type d'objets sur l'espace public est une conséquence logique de cette politique.

Depuis plusieurs années, les projets d'aménagement ayant un impact sur le stationnement prévoient la réalisation d'emplacements munis d'arceaux ou de rateliers réservés aux vélos. En 2012, ce sont plus de 600 stationnements dédiés qui ont été déployés sur le territoire de la municipalité. L'offre en la matière est donc en nette augmentation et cet effort doit se poursuivre.

Cela étant, depuis de nombreuses années, en collaboration avec la fourrière à vélos et l'Association pour la récupération des vélos (ARV), la police municipale mène des actions ciblées à l'encontre des épaves à vélos.

A tour de rôle, les cinq postes de quartier de police municipale organisent, tout au long de l'année, des opérations de ramassage, coordonnées avec les partenaires susmentionnés.

S'il est vrai que la vignette simplifiait la démarche des APM, elle ne constitue pas le seul indice permettant de distinguer une épave d'un vélo fonctionnel.

Durant l'année 2013, 28 actions ciblées à l'encontre des épaves ont été planifiées par les différents postes APM de quartier.

Durant ces actions, plus de 1000 vélos ont été signalés à la fourrière et à l'ARV, aux fins d'être enlevés du domaine public.

Ce nombre correspond approximativement à ceux des années précédentes.

La collaboration entre toutes les parties concernées est satisfaisante, si bien que le type d'action dont il est question sera reconduit pour les années à venir.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone